Les monnaies, les sceaux

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie**

Band (Jahr): **20 (1942)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LES MONNAIES, LES SCEAUX

Les premières monnaies des princes-évêques de Genève apparaissent au début du XIe siècle, sous Rodolphe III, dernier roi de la dynastie rodolphienne, et sous l'épiscopat de Conrad (*fig. 178*) et d'Adalgodus [1]; elles montrent au droit le temple carolingien avec le nom de la ville, « Geneva civitas », au revers la croix cantonnée de quatre points et le nom de l'évêque. L'évêque Frédéric (vers 1032-1073) est le dernier qui signe les siennes [2], dont la croix est libre. Cette monnaie, avec quelques variantes, est remplacée au XIIe siècle par le type suivant: au droit la croix, et au revers la tête et le nom de saint Pierre (*fig. 179-180*). Il n'y a désormais que de légers changements. A la fin du XIIe siècle, et

Fig. 179. — Denier de Humbert de Grammont. Musée de Genève.

Fig. 178. — Denier de Conrad. Musée de Genève.

[1] Sur la monnaie épiscopale: Soret, *MDG*, I, 1841, 246, période du moyen âge; Mallet, L'ancienne monnaie épiscopale de Genève, *MDG*, V, 1847, 355; Blavignac, *Armorial genevois*, 277, Monnaies épiscopales de Genève; Borel, *Les foires de Genève au XVe siècle*, 228, Monnaies; Ladé, Le trésor du Pas de l'Echelle, *Rev. suisse de numismatique*, 1893-1894; id., même titre, 1895; E. Demole, Numismatique de l'Evêché de Genève aux XIe et XIIe siècles, *MDG*, XXXI, 1908-1909; id., *Visite au Cabinet de Numismatique ou coup d'œil sur l'histoire de Genève*, 1914, 4; id., *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, 3 sq.; Roehrich, Monnaies épiscopales inédites de Genève, *G*, IX, 1931, 182; *DHBS*, s. v. Genève, 396.

[2] Demole, Denier au nom de Frédéric, évêque de Genève (XIe siècle), *Rev. numismatique*, 1887, 176.

Fig. 180. — Denier du commencement du XIIIe siècle. Musée de Genève.

pour peu de temps, la croix est cantonnée de deux S (sanctissima sedes); puis au début du XIIIe siècle, d'un S et d'un besant. « Ainsi constitué, le type du denier genevois s'immobilisa pendant environ deux siècles, tout en subissant de visibles altérations. Ce fut alors que prit fin l'ancien monnayage épiscopal genevois [1]. »

* * *

L'évêque a seul le droit de frapper monnaie dans la ville, droit qui lui est reconnu par le comte de Genevois dans l'accord de Seyssel en 1124 [2]; cependant les citoyens exercent une surveillance sur ses émissions, comme il en résulte de la convention faite en 1300 par l'évêque Martin avec le monnayeur Thomas, où il reconnaît agir « du conseil de notre Chapitre de Genève et de nos bourgeois » [3], comme aussi de l'article 68 des Franchises de 1387 [4]. L'atelier épiscopal, fermé au XVe siècle, se trouve sans doute à proximité de Saint-Pierre et de l'Evêché [5].

Fig. 181. — Teston de Charles Ier, duc de Savoie, frappé à Cornavin. Musée de Genève.

* * *

L'évêque lutte contre les usurpations du comte de Genevois, Amédée III. Celui-ci frappe monnaie à Annecy, ville qui dépend du diocèse de Genève, et Allamand de Saint-Jeoire proteste en 1356 contre cette atteinte à ses droits [6]. Il lutte surtout contre les empiètements de la maison de Savoie, dont les pièces affluent à Genève et tendent à se substituer aux siennes. Peu avant 1364, le comte de Savoie Amédée VI fait frapper à Nyon de la monnaie à l'imitation des deniers genevois qui ont cours dans la partie de ses Etats comprise dans le diocèse de Genève, mais elle est retirée à la suite de l'accord de 1364 entre les monnayeurs de Nyon et l'Eglise de Genève [7]. Cet acte prouve aussi que les citoyens de Genève ont le droit de ne

[1] Demole, *Visite au Cabinet de Numismatique*, 8.
[2] Sous Humbert de Grammont: *MDG*, XXXI, 1918-1919, 31.
[3] *MDG*, II, 1843, 385; Spon, *Hist. de Genève*, éd. 1730, II, 81, no XXVIII.
[4] *MDG*, II, 1843, 349.
[5] Demole, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, 45.
[6] Soret, Lettre à M. Zardelli sur des monnaies trouvées aux environs de Genève, *MDG*, II, 1843, 400 (sur les monnaies des comtes de Genevois); id., Lettre à M. de Saulcy sur quelques monnaies du moyen âge trouvées aux environs de Genève, *Rev. numismatique*, 1841, 354.
[7] Soret, *MDG*, II, 1843, 286.

recevoir d'autres monnaies étrangères que celles dont le cours a été autorisé par l'évêque, le chapitre et la commune, droit qui est précisé par les Franchises de 1387 [1].

Mais en 1448 le duc Louis de Savoie ouvre un atelier monétaire aux portes mêmes de Genève, à la « Croix de Cornavin », dont les produits font concurrence aux monnaies épiscopales (*fig. 181*). Et quand le duc Amédée VIII, qui est devenu pape sous le nom de Félix V, renonce à la tiare pour se déclarer administrateur de l'évêché de Genève, il s'abstient de battre des monnaies épiscopales et il favorise l'introduction à Genève du numéraire de Savoie, s'attribuant ainsi en apparence un des signes de la souveraineté sur Genève à laquelle il prétend. L'atelier de la Croix de Cornavin est fermé en 1532 [2]; le bâtiment qu'il occupe est ruiné en 1530, mais subsiste jusqu'en 1535, où il est définitivement détruit [3]. Nous connaissons les noms de quelques maîtres de la monnaie de Cornavin: Jacques Philippe, de 1465 à 1469 [4]; Guillaume Roget, vers 1504 [5]; et celui d'un graveur, Thomas, qui y est employé en 1466 [6].

Fig. 182. — Sceau de Robert, comte de Genevois, élu pape sous le nom de Clément VII, 1378. Musée de Genève

Sont reçus bourgeois de Genève: en 1485, Nicolas Gaty, de Carmagnole, maître de la monnaie de Savoie [7], et en 1501, Thomas Blondelli, de Maclens, maître de la monnaie de Grenoble [8].

* * *

Mieux encore que les monnaies, dont la gravure est médiocre, les *sceaux*

[1] Soret, *ibid.*, 288, 348, art. 68.
[2] Demole, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, 45, note 2; id., *Visite au Cabinet de Numismatique*, 8, IV. Atelier monétaire savoyard de la « Croix de Cornavin ».
[3] Blondel, *Les faubourgs de Genève au XVe siècle*, 93.
[4] *SKL*, suppl., 351.
[5] *Ibid.*, suppl., 371.
[6] Borel, *Les foires*, 175, d'après Promis, *Monete reale di Savoia*, Turin, 1841.
[7] Covelle, 95, « magister monetarum Sabaudiae ».
[8] *Ibid.*, 145, « magister monetarum gratianopolitanus ».

illustrent l'art des graveurs de cette période (*fig. 182*)[1] — les actes des Archives de Genève en donnent de nombreux exemples — mais les noms de ceux-ci nous sont inconnus[2].

[1] Ex.: Sceaux des évêques et de l'administration épiscopale, des comtes de Genevois, des comtes et ducs de Savoie, des couvents, cf. p. 123 sq., 146 sq.; de la communauté genevoise: Blavignac, *Armorial genevois*, passim, 43 sq., pl. XII; Borel, *Les foires de Genève*, 175, sceau au bas du vidimus de 1418 de l'acte passé entre l'évêque et les citoyens en 1310. — Traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg, 1526: *MDG*, 4°, IV, 1915, Les cantons suisses et Genève, pl. I; 6, pl. II (sceau de Genève, Blavignac, 44); XXIV; Naef, *Fribourg au secours de Genève*, 1525-1526, 1927, 112, pl.; P.-E. Martin, in Favre, *Combourgeois*, 143, 144, référ. — Sceaux des particuliers, ex. de Jean Philippe, syndic en 1526: *MDG*, 4°, IV, 1915, Les cantons suisses et Genève, 98, fig., etc.

[2] Borel, *Les foires*, 175. — Jean du Gerdil, que Rigaud mentionne comme graveur en 1498, est un boucher (cf. p. 211, liste des peintres, à ce nom); Pierre Ducrest, qu'il cite aussi comme graveur, reçu bourgeois en 1504, est un maçon, *SKL*, suppl., s. v., 127; Covelle, 153 (greyator).

Fig. 183. — Carreau de pavement d'une maison de la cour Saint-Pierre, XVe siècle. Musée de Genève.